

## Présentation des dispositifs éducatifs Education nationale et Conseil départemental de l'Oise - Année scolaire 2020-2021

## 1 : Culture et sciences

Dispositif	Description	Objectifs	Nbre de collèves	Gpe classe niveau	Tps scolaire / péri / hors	Partenaires du dispositif	Financement / co-financement des collèves	Durée	Date retour dossier
<b>1.1 - Contrat départemental de développement culturel (CDDC)</b>	Mise en œuvre de la <b>politique culturelle de l'établissement</b> au travers de 2 à 4 projets, selon l'effectif de l'établissement. Domaines concernés : Arts du spectacle vivant, Arts du son, Arts du visuel, Arts du langage, Arts de l'espace, Arts du quotidien, Arts, sciences et Histoire.	1. Favoriser l'ouverture culturelle des élèves. 2. Encourager la pratique des élèves, leur rencontre des œuvres, des artistes et des professionnels de la culture. 3. Lutter contre les inégalités territoriales d'accès à la culture. 4. Valoriser la diversité de l'offre culturelle du territoire.	Pas de limite	Tous niveaux	Temps scolaire	Conseil départemental Education nationale DRAC	Jusqu'à 2000€ par projet + 10 HSE  Cofinancement : Conseil départemental, rectorat, DRAC	1 année scolaire	<b>12-juin-20</b>
<b>1.2 Atelier scientifique et technique (AST)</b>	<b>Atelier scientifique et technique</b> de 2 heures consécutives pour des élèves volontaires encadrés par un enseignant et ponctuellement par un partenaire scientifique.	Un atelier scientifique et technique permet de promouvoir une démarche propice à l'acquisition de méthodes scientifiques, de favoriser la rencontre entre le monde de l'éducation et le monde de la recherche et d'encourager les approches transversales et pluridisciplinaires. Les activités conduites dans le cadre des AST ne se substituent pas aux enseignements scientifiques et se distinguent des travaux pratiques effectués en application du cours.	7 collèves environ	Elèves volontaires de plusieurs niveaux	En dehors des heures d'enseignement mais inscrit à l'emploi du temps	Education nationale	L'établissement s'engage à prendre en charge les frais inhérents au fonctionnement de l'atelier. Le rectorat attribue une enveloppe d'heures supplémentaires effectives de 72 HSE destinées à l'équipe pédagogique	1 année scolaire	<b>22-mai-20</b>
<b>1.3 Collège au cinéma</b>	Découverte de <b>3 films par classe</b> au rythme d'une projection par trimestre. Des dossiers-professeurs et des fiches-élèves, réalisés par le CNC - Centre National de la Cinématographie - servent de support à l'accompagnement pédagogique des élèves. NOUVEAU : Culture + en milieu rural propose un projet intégrant Collège au cinéma.	1. Former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle, dans leur format d'origine, 2. Permettre des prolongements pédagogiques et des formations d'enseignants, 3. Favoriser le développement de liens réguliers entre les jeunes et les salles de cinéma.	Pas de limite	Tous niveaux	Temps scolaire	Ministères de la Culture et de l'Education nationale Conseil départemental Salles de cinéma	Coût des séances : 2,50 € par élève et par film et déplacement à la charge de l'établissement	1 année scolaire	<b>12-juin-20</b>
<b>1.4 Les étoiles de la lecture, prix littéraire jeunesse de l'Oise</b>	<b>Sélection de 5 ouvrages</b> proposée en début d'année scolaire aux élèves de CM2 et de 6ème, dans le but d'élire en fin d'année scolaire leur livre favori et de décerner un prix à l'auteur.	1. Inciter les jeunes à lire et à écrire à travers un projet motivant, 2. Favoriser la rencontre d'auteurs, 3. Apprendre l'argumentation pour faire valoir son choix, 4. Conduire les « petits lecteurs » vers la lecture en leur soumettant des œuvres adaptées à leur âge et à leurs préoccupations, 5. Renforcer le partenariat avec toutes les bibliothèques de l'Oise, en particulier avec celles du réseau de la MDO.	15 collèves	6ème et CM2	Temps scolaire voire péri-scolaire	Conseil départemental CANOPÉ Education nationale	Le Conseil départemental verse une dotation aux collèges retenus pour l'achat des livres et une dotation de 600€ maximum pour couvrir les frais afférents au projet (ex : organisation d'une rencontre d'auteur).  Education nationale : HSE	1 année scolaire	<b>20-mai-20</b>
<b>1.5 Atelier artistique (AA)</b>	Un <b>atelier artistique</b> permet aux élèves de vivre un parcours constitué de pratiques artistiques et culturelles. Il ne s'agit en aucun cas de se consacrer à la préparation d'une production finale unique de fin d'année. L'atelier artistique de 2 heures consécutives permet à un minimum de quinze élèves volontaires d'appréhender un ou plusieurs domaines d'expression artistique : l'architecture, les arts plastiques, les arts appliqués, le cinéma et l'audiovisuel, la danse, l'écriture, le théâtre, les arts du cirque, la musique, le patrimoine et l'archéologie, la photographie, le paysage. Ces champs peuvent se croiser. Il ne s'agit en aucun cas de se consacrer à la préparation d'une production finale unique de fin d'année.	Un atelier artistique se construit autour d'un projet pédagogique et artistique et constitue l'un des points d'appui du projet culturel de l'établissement scolaire. Il contribue à la réussite des élèves et à la découverte vivante de l'histoire des arts. Un atelier artistique est la concrétisation d'un partenariat liant des élèves, un artiste, des professionnels de la culture et une équipe pédagogique. Ces différents acteurs contribuent à faire de cet espace-temps un lieu d'ouverture à l'environnement culturel et à ses différentes offres, du développement de la curiosité et de l'esprit critique, du plaisir d'une pratique artistique, s'inscrivant toujours dans le champ contemporain. (note de service N°2001-103 DU 11-5-2001 du BO N°24 du 14 juin 2001)	10 collèves environ	Elèves volontaires de plusieurs niveaux	En dehors des heures d'enseignement mais inscrit à l'emploi du temps	Education nationale DRAC	La contribution de la Drac s'élève à 900 euros correspondant à 18 heures de prise en charge de l'intervention de l'artiste au taux de 50 euros toutes charges et cotisation comprises. Le rectorat de l'académie d'Amiens attribue à l'établissement une enveloppe de 72 HSE destinées à l'équipe pédagogique	1 année scolaire	<b>22-mai-20</b>
<b>1.6 Défi-Robot</b>	<b>Concours de robotique</b> où les élèves mettent en pratique, de manière ludique, les connaissances acquises dans de multiples disciplines : technologie, mathématiques, physique, français, anglais, arts plastiques... Avant de lancer leur robot sur l'une des 3 pistes du concours, les élèves doivent expliquer leur démarche dans un dossier écrit et lors d'une soutenance. Chaque collège peut présenter au maximum 2 équipes. Une équipe ne peut travailler que sur un des 3 défis.	1. Promouvoir la créativité et l'innovation 2. Permettre aux élèves de mettre en pratique, de manière ludique, les connaissances acquises dans de multiples disciplines 3. Participer à un projet collectif 4. Faciliter l'intégration du numérique dans les enseignements 5. Soutenir le développement de nouvelles pratiques pédagogiques 6. Préparer les collégiens aux métiers de demain	2 équipes maximum par collège  24 équipes maximum au total	Tous niveaux + CM2-6ème Classe entière, demi groupe ou "club"	Temps scolaire voire péri-scolaire	Conseil départemental Education nationale Sponsors privés	Organisation du concours, transport des équipes pour la finale et lots : à la charge du Conseil départemental.  Matériels et organisation des équipes : à la charge des collèves.	1 année scolaire	<b>17-déc.-20</b>

## 2 : Travail d'histoire et de mémoire

Dispositif	Description	Objectifs	Nbre de collèges	Gpe classe niveau	Tps scolaire / péri / hors	Partenaires du dispositif	Financement / co-financement des collèges	Durée	Date retour dossier
2 - Travail d'histoire et de mémoire	<p><b>Organisation et financement de programmes d'actions</b> à destination des collégiens portant sur les thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La période du Moyen-Age au XVIIe siècle : "<b>Arts et Pouvoirs</b>"</li> <li>- L'industrialisation : "<b>les évolutions des conditions de vie et de travail</b>"</li> <li>- La 2nde Guerre Mondiale : "<b>Résistances face à la répression</b>"</li> </ul> <p>Ces programmes complètent les projets de mémoire portés par les enseignants. Chaque thème fait l'objet d'un parcours local (visite de lieux de mémoire, expositions, documentation), d'un spectacle de mémoire, d'un voyage de mémoire avec nuitée ou d'une journée thématique et d'une journée de valorisation du travail des élèves.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir les actions pédagogiques et éducatives en lien avec les thématiques arrêtées par le comité de pilotage</li> <li>2. Valoriser les projets des collégiens et des équipes éducatives</li> </ol>	10 à 12	5ème, 4ème et 3ème	Temps scolaire + péri + hors	Conseil départemental Education nationale CANOPÉ ONAC Souvenir Français Association du Concours National de la Résistance Comité d'entente des associations issues de la Résistance et de la Déportation Direction diocésaine de l'enseignement catholique Ville de Compiègne - Musées	Le Conseil départemental finance le programme de mémoire  Education nationale : HSE	1 année scolaire	20-mai-20

## 3 : Dispositifs multi-thématiques

Dispositif	Description	Objectifs	Nbre de collèges	Gpe classe niveau	Tps scolaire / péri / hors	Partenaires du dispositif	Financement / co-financement des collèges	Durée	Date retour dossier
3.1 : Action éducative et culturelle (AEC)	L'AEC est mise en place par une <b>équipe pluridisciplinaire d'enseignants</b> dans la limite de 1 à 2 projets par collège selon le nombre d'élèves. Le projet a une dimension éducative et culturelle affirmée.	Soutenir la mise en œuvre du projet d'établissement.	Pas de limite	Tout niveau	Temps scolaire	Education nationale	Rectorat sur proposition DSDEN  crédits + HSE	1 année scolaire	12-juin-20
3.2 : Action péri-éducative (APE)	<b>Activités ayant un caractère sportif, artistique, culturel, scientifique, technique</b> ou qui contribuent à la mise en œuvre des politiques ministérielles à caractère social. De 2 à 4 projets par collège selon le nombre de demi-pensionnaires.	Accueil et encadrement des élèves en dehors des heures de cours.	Pas de limite	Elèves volontaires	Temps péri scolaire (plutôt le midi)	Education nationale	Indemnités pour les enseignants	1 année scolaire	11-sept-20
3.3 : Jeunes Oisi'ENS, agissons pour la biodiversité	<p>Sensibilisation des collégiens à la notion de <b>biodiversité locale et aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) de l'Oise</b>. Le site Espace Naturel Sensible choisi par l'équipe enseignante sera au cœur du projet pédagogique.</p> <p>Une liste d'ENS accessibles aux scolaires ainsi qu'une liste d'animations possibles sur ces ENS, réalisées par des structures agréées par le Département, accompagnent l'appel à projets.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire découvrir la biodiversité particulièrement la biodiversité locale, aux collégiens et plus spécifiquement celle présente sur les Espaces Naturels Sensibles départementaux</li> <li>2. Soutenir la mise en œuvre de projets interdisciplinaires et partenariaux, axés sur la biodiversité locale</li> <li>3. Faire connaître le tissu associatif et les actions des structures agréées par le Département qui œuvrent sur les ENS</li> </ol>	Pas de limite	Tout niveau	Temps scolaire ou péri scolaire (club)	Education nationale Office Français de la Biodiversité  Structures intervenantes : CPIE des pays de l'Oise / ONF / CBNBI / CENP / FDC60 / Picardie Nature / CAUE	Le Conseil départemental verse une dotation de 1 200€ max. pour la mise en place du projet et d'une action utile. Le département prend en charge financièrement une animation pédagogique sur un ENS que le transport vers cet ENS.  Education nationale : HSE	1 année scolaire	20-mai-20
3.4 : Sport'Oise 24	Mise en œuvre d'un projet interdisciplinaire utilisant l'activité physique et sportive comme support et s'inscrivant dans l'une des quatre thématiques : Actif un jour, actif toujours! Handis et ensemble ! Ton corps, c'est ta vie! Respecte-toi, respecte les autres!	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inciter les collèges à porter des projets éducatifs et sportifs.</li> <li>2. S'inscrire dans les valeurs de l'Olympisme et le Parcours éducatifs de santé.</li> <li>3. Soutenir la mise en œuvre de projets interdisciplinaires et partenariaux.</li> <li>4. Promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive afin de compenser les effets délétères de la sédentarité liés à nos modes de vie actuels.</li> <li>5. Sensibiliser les collégiens au handicap pour une citoyenneté plus solidaire.</li> <li>6. Utiliser l'activité physique et sportive comme vecteur de santé et de socialisation.</li> </ol>	Pas de limite	Tout niveau	Temps scolaire	Education nationale, Enseignement catholique, Comité départemental olympique et sportif, Union nationale du sport scolaire, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, Maison départementale des personnes handicapées.	Le Conseil départemental verse une dotation aux collèges retenus de 1 500 € maximum. Proposition d'un atelier aux archives départementales avec une prise en charge du transport, et du parrainage du projet par une personnalité du sport	1 année scolaire	20-mai-20
3.5 : Aide aux séjours avec nuitées des collégiens (Nouveau :1 seul dossier pour les séjours en France et à l'étranger)	<b>Financement des projets de séjours avec nuitées en France ou dans un Etat de l'Union Européenne et du Royaume-Uni</b> organisés en faveur des élèves du 1er cycle du second degré afin d'alléger la participation financière des familles.	<p>Soutenir les collèges financièrement pour l'organisation de séjours en France et de séjours de découverte de la culture européenne</p> <p>Alléger la participation financière des familles pour permettre aux collégiens de prendre part à ces séjours</p> <p>Favoriser la découverte de sites nationaux et d'autres cultures et soutenir l'apprentissage des langues étrangères.</p>	Pas de limite	Classes entières ou groupes homogènes et/ou les séjours à dimension mémorielle seront prioritaires	Temps scolaire	Conseil départemental Education nationale	Subvention plafonnée à 17,50€/élève/séjour et calculée sur la base de 3,50€/jour/élève. Effectif maximum subventionnable : 50 élèves. Nombre de séjours subventionnables en France et à l'étranger limité en fonction de l'effectif de l'établissement	1 année scolaire	30-sept-20